



VILLE
DU PUY EN

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le

ID : 043-214301574-20230707-DEL_2023_0125-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 05 juillet 2023**

Délibération n° 34

Date de la Convocation :
jeudi 29 juin 2023

L'an deux mille vingt trois, le cinq juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
11/07/2023

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Pascal BERTRAND, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

Ont donné procuration :

Madame Catherine CHALAYE à Madame Michelle MICHEL, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Roland LONJON à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Rachid ANBAR à Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur François CHATAING

Absent(e) :

Madame Aurélie CHAMBON

Secrétaire de séance : Jérôme EYNARD

La séance a été levée à : 22H40

Rédacteur : Sylviane VARENNE Finances

Objet :	Financement de la Convention Publique d'Aménagement Centre-Ville du Puy-en-Velay : garantie d'emprunt à la SEM du Velay
----------------	---

Rapporteur : Caroline BARRE

En application des articles L1523-1 et L1524-6 du Code Général des Collectivités Locales et conformément à la Convention Publique d'Aménagement du 2 juin 2004, en particulier son titre IV- article 19, la SEM sollicite la garantie de la Ville du Puy-en-Velay à hauteur de 80 %, soit 480 000 € pour un crédit de 600 000 € sur 18 mois, contracté, auprès du Crédit Agricole Loire-Haute Loire et destiné au financement des opérations de requalification de l'îlot Boucher de Perthes jusqu'à leurs termes.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 26/06/2023

A reçu un avis favorable en Commission Urbanisme du 21/06/2023

Le Conseil Municipal :

- ACCORDE la garantie de la Ville du Puy-en-Velay à la SEM du Velay dans les conditions suivantes :

Article 1 : L'emprunt d'un montant total de 600 000 € sera contracté auprès du Crédit Agricole Loire-Haute Loire par la SEM du Velay. La Ville garantit cet emprunt à hauteur de 80 % soit un montant total de 480 000 €. Ce prêt est destiné à financer les investissements et travaux liés à la Convention Publique d'Aménagement du Centre-Ville,

Article 2 : Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Montant du prêt : 600 000 €,
Type de financement : Court terme in fine,
Montant garanti par la Ville : 480 000 €,
Durée totale du prêt : 18 mois (dont 15 mois de capital en différé),
Périodicité de remboursement des intérêts : Trimestrielle,
Taux d'intérêt : 3M EURIBOR (3,459 % au 07/06/2023) + 0,91 %,
Frais de dossier : 0,10 %,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'octroi de cette garantie.

VOTE : UNANIMITÉ

Pas de participation au vote : 3

Michel CHAPUIS, Jérôme EYNARD, Ginette VINCENT

Signé le 5 juillet 2023,
Le Secrétaire de séance,
EYNARD Jérôme,

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 05
juillet 2023